

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 13 février 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 5, 6 et 7 février 2018

2018 V.59 Vœu relatif à la politique des transports

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Considérant l'association «SOS Usagers» et le syndicat UNSSA RATP qui ont récemment dénoncé l'insécurité dans le métro due au trafic de drogue notamment dans les stations Marcadet, Marx Dormoy et Gare de l'Est ;

Considérant le déploiement du réseau 3G/4G sur le réseau métro et RER annoncé pour fin 2017 et repoussé pour fin 2019 voire début 2020 ;

Considérant le basculement des flottes de bus de la RATP vers une nouvelle motorisation, électrique ou à gaz ;

Considérant plus généralement les questions liées à la propreté et à la pollution du métro, à la sécurité des voyageurs, à la présence d'agents aux guichets, à l'allongement des horaires de circulation, à la ponctualité et à l'information des voyageurs notamment en cas de perturbation, à la place faite à la publicité ;

Considérant la politique tarifaire applicable aux usagers et l'annonce de la présidente d'IDFM du « besoin de recettes supplémentaires» qui pourrait se traduire par une augmentation du prix des tickets et du pass Navigo d'ici l'été 2018 ;

Considérant l'annonce d'un test de paiement par smartphone au second semestre 2018 ;

Considérant la récurrence des sujets relatifs à la politique des transports liée à la RATP, à la SNCF et à IDFM portés devant le Conseil de Paris par l'intermédiaire de vœux des différents groupes siégeant au Conseil de Paris ;

Considérant les principaux objectifs d'Île-de-France Mobilités (IDFM), à savoir l'amélioration de la ponctualité, de l'information des voyageurs, notamment en situation perturbée, de la propreté, de la sécurité, de la présence humaine ;

Considérant le Conseil de Paris représenté au Conseil d'administration d'IDFM par 5 élus issus de différents groupes politiques de la majorité et de l'opposition mais que tous les groupes politiques ne sont pas représentés ;

Considérant les services de la RATP et de la SNCF comme une composante majeure de la vitalité et de l'activité quotidienne de Paris, que le développement d'un transport public de qualité, adapté aux attentes de chacun, constitue un des objectifs phares de notre municipalité et de notre majorité, et que la RATP et la SNCF sont des partenaires incontournables pour la Ville de Paris pour la mise en place de sa politique municipale, notamment en terme de qualité de vie et d'attractivité ;

Sur proposition de Laurence GOLDGRAB, Buon TAN, élus du Groupe « Radical de Gauche, Centre et Indépendants », le Conseil de Paris

Émet le vœu que :

- Lors d'un prochain Conseil de Paris, une communication sans vote, sur la politique des mobilités à Paris, soit présentée pour permettre notamment de nourrir le débat sur la politique des mobilités liées à la RATP, la SNCF et IDFM ;
- IDFM, la RATP et la SNCF viennent présenter au moins une fois par an en 3^{ème} Commission ou en Commission extra-municipale des déplacements (CEMD) un bilan de leurs activités ;
- Des usagers des transports en commun puissent s'exprimer lors d'un prochain Conseil Parisien des Mobilités organisé par la mairie de Paris.